ANNEXE B

1 - Réunion des préfets de la région Poitiers.

« *Un compte rendu de la conférence du 8 août 1942 qui a réuni à Paris les Préfets régionaux et les Intendants de police est fait par M. l'Intendant de police. M. le Préfet de la région expose les conditions dans lesquelles la police française et la police allemande doivent désormais collaborer au maintien de l'ordre public.* » [ADV - 11 W 3571, PV de la réunion des préfets de la région de Poitiers sous la présidence de Bourgain, le 11/8/42].

2 - Dans la note du 13/8/42 qui accompagne la lettre d'OBERG [Cf. annexe A], et destinée aux préfets départementaux, BOUSQUET écrit notamment :

«… *il ne vous échappera pas que, si la note de M. le général OBERG donne à la police française, tant sur le plan moral que matériel, des moyens qu'elle n'avait pas jusqu'à présent, il importe que, par une activité encore accrue et par les résultats qu'ils obtiendront, les services de police fassent la preuve de leur efficacité réelle. Il vous appartiendra de donner à ces services une impulsion vigoureuse dont vous sentez comme moi la nécessité dans les circonstances actuelles* ».[in : la police française (1930-1950), sd Jean-Marc Berlière et Denis Peschanski, la documentation française, 2000, p. 72] + [ADV, 106 W 130, document transmis par Loïc Richard que nous remercions vivement].

3- Circulaire de BOUSQUET expédiée aux préfets le 17 août 1942 :

[Rappel des instructions données le 8 août afin d'inviter les services de police à…] «… *Intensifier encore leur effort dans la lutte contre le communisme et le terrorisme. Je vous ai demandé également de frapper avec sévérité tous ceux qui se livreraient, sous quelque forme que ce soit, et quel que soit leur rang social, à une propagande d'inspiration gaulliste*… » [ADV, 106 W 77]

4 - Télégramme de Bousquet aux Préfets [22/8/42] :

« *Le chef du gouvernement tient à ce que vous preniez personnellement en main le contrôle des mesures décidées à l'égard des israélites étrangers. Vous n'hésiterez pas à briser toutes les résistances que vous pourrez rencontrer dans la population* ».

[In : *Servir l'État Français* (p. 399), de Marc Olivier Baruch, Fayard, 1997, 737 pages.]

5 - Lettre de BOUSQUET à OBERG, 13 avril 1943 (extraits) :

«… *Dans la plupart des affaires découvertes par la police française, il devient impossible de dissocier l'action dirigée contre l'armée allemande de celle qui s'efforce d'atteindre le régime intérieur et le gouvernement français. Le but que se proposent ceux qui inspirent ces actions criminelles est clair. Dans la mesure même où le gouvernement définit avec plus de netteté sa politique, les attaques dirigées contre lui par tous les moyens, et notamment par les terroristes, les communistes et les gaullistes, s'accroissent* »… [*Ibidem*, Baruch, p. 402]… Et il fait des propositions pour améliorer la coopération entre les deux polices : **«… *bien entendu les individus arrêtés par la police française pourraient être interrogés par la police allemande. Ces interrogations* (sic) *auraient lieu dans les locaux disciplinaires de la police française. Une collaboration confiante entre les commandeurs* (sic) *des SS et les Intendants de Police devrait également permettre à chacune de nos deux polices, de recevoir des informations, et d'être mutuellement tenues au courant de leurs activités réciproques, afin de rendre leurs actions plus efficaces.*** [*Ibidem*, Baruch p. 408]